



Le gouvernement francophone bruxellois a approuvé ce jeudi 10/09/2015 la création de deux BAPA, dans le cadre du décret mettant en oeuvre l'accueil des primo-arrivants. Les deux BAPA agréés sont des constructions para-communales.

Le gouvernement francophone bruxellois a approuvé ce jeudi la création de deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA, en version courte). Initialement, seul un bureau était prévu au budget 2015. Mais suite à la crise internationale de l'asile, il a été décidé de doubler le nombre de personnes pouvant être accueillies à Bruxelles.

Concrètement, les BAPA seront des asbl agréées et financées par la COCOF. Ces bureaux pourront recevoir 4000 primo-arrivants (2000 par BAPA). Ces bureaux sont destinés à accompagner les personnes étrangères qui se présentent sur base volontaire, issues de pays non-UE, en situation régulière, et résidant en Belgique depuis plus de 3 mois et moins de 3 ans. Ils seront chargés de les aider dans leurs démarches.

[Lire la suite](#) sur le site de la RTBF.

Voir aussi :

[Deux bureaux d'accueil pour les primo-arrivants à Bruxelles](#)

Rétroactes

[BIS n°170/2013 : accueil des migrants à Bruxelles, faire société ?](#)